



# Le tourisme et les loisirs

**L**e tourisme est un secteur économique important de l'économie française. Les espaces naturels en constituent un gisement majeur et une nature préservée peut être source de développement économique. La pression qu'exerce l'activité touristique sur les milieux naturels et notamment sur le littoral et la montagne doit être maîtrisée pour s'inscrire dans une politique de développement durable.

Les années 90 semblent montrer une meilleure prise en compte de l'environnement dans le développement touristique. Marquer une pause dans l'équipement lourd de la montagne et du littoral, gérer la valorisation touristique des espaces naturels, mieux intégrer les préoccupations d'environnement dans les projets d'aménagement touristique sont les tendances qui s'amorcent.

## 1 UN SECTEUR ÉCONOMIQUE EN ÉVOLUTION

Au cours de l'année 1991, 33 millions de Français sont partis au moins une fois en vacances ; 60 millions de touristes étrangers ont été accueillis en 1992. Le tourisme, c'est 621 milliards de chiffre d'affaires en 1991, c'est-à-dire une progression de 36 % par rapport à 1986. Il représente dorénavant 8 % du produit intérieur brut. Le secteur dégagait un solde commercial positif de 55 milliards de francs en 1991, en progression de 57 % par rapport à 1986. Malgré la crise, l'ensemble du secteur représentait en 1990 785 000 emplois en progression de 17 % par rapport à 1986.

L'ampleur des impacts sur l'environnement tient à la double concentration des flux touristiques sur une courte période et sur des espaces restreints : en 1991, 45 % des séjours des Français en été se situaient sur le bord de mer, et plus de la moitié de ces séjours avaient lieu simultanément pendant la première quinzaine d'août.

Si la pression touristique reste forte sur les destinations de grande notoriété et concentrée durant les périodes de juillet-août, la croissance s'est accompagnée d'un étalement saisonnier nettement perceptible, ainsi que d'une meilleure diffusion dans l'espace.

### Un étalement saisonnier sensible

Les séjours sont désormais plus courts, mais aussi plus fréquents. Les mois de juillet et août enregistrent une érosion régulière des journées vacances des Français au cours des trois dernières années (- 10,3 % et - 2,1 % respectivement entre 1989 et 1991), au profit essentiel des mois de mai et septembre qui croissent tous deux de 16,5 % entre 1989 et 1991. Les séjours des étrangers accentuent ce phénomène.

### Une meilleure diffusion dans l'espace

Pour mettre en évidence la meilleure diffusion touristique au sein de l'espace national, deux indicateurs peuvent être utilisés :

- les journées vacances des Français, par département de séjour ;
- les nuitées réalisées par les hébergements marchands, hôtels et campings-caravanning, tant pour la clientèle française que pour la clientèle étrangère.

Les résultats mettent en évidence des pressions importantes sur les régions littorales et montagnardes mais aussi des progressions encourageantes concernant des destinations nouvelles.

## 2 DES PRESSIONS MULTIPLES

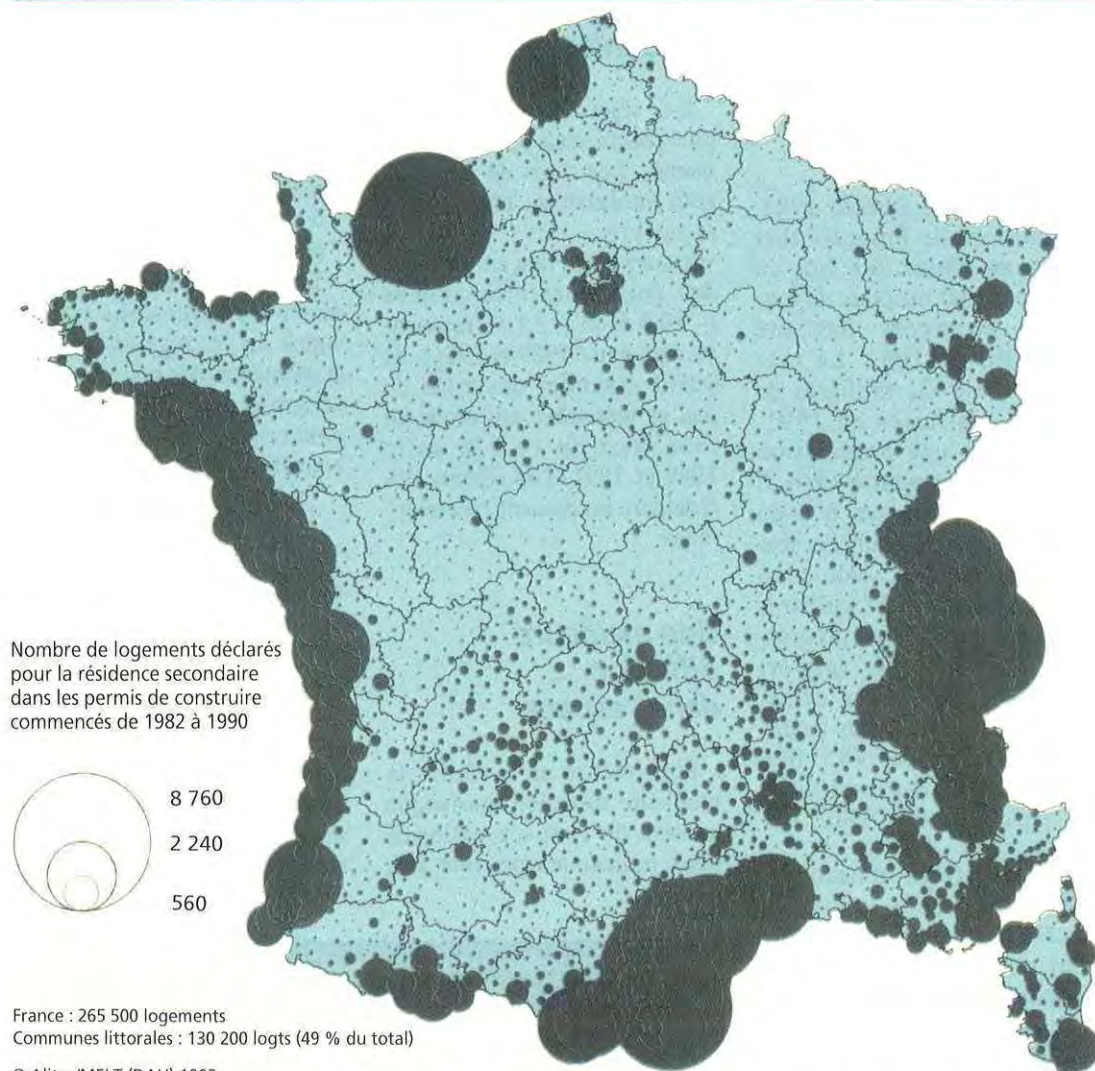
Le développement d'infrastructures touristiques exerce une pression sur l'occupation du territoire, qui s'accompagne souvent d'une perturbation voire d'une destruction d'habitats naturels sensibles. La

Population permanente et capacité d'accueil des communes littorales

Région littorale	Population permanente (hab.) en 1990	Capacité totale d'accueil (personnes) en 1988	Rapport : capacité d'accueil / population permanente
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	377 444	657 400	1,74
Normandie	550 195	512 296	0,93
Bretagne	1 135 030	1 229 669	1,08
Pays de Loire	215 301	768 373	3,57
Poitou-Charentes	215 644	527 677	2,45
Aquitaine	301 823	782 012	2,59
Languedoc-Roussillon	305 987	1 193 449	3,90
Provence-Côte d'Azur	2 457 073	1 519 187	0,61
Corse	204 062	671 342	3,28
Total (métropole)	5 762 559	7 500 415	1,30

Source : Insee-Scees, recensement de la population 1990 et inventaire communal 1988.





Source : ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, Siclone, 1992.

### La construction de résidences secondaires de 1982 à 1990

France se caractérise par un fort taux de résidences secondaires dans les régions touristiques.

### Les équipements sur le littoral

La construction immobilière est forte dans les grands

espaces touristiques littoraux : Côte d'Opale, Côte du Calvados sur le littoral Manche-mer du Nord, Sud-Bretagne, Vendée, Charentes, Aquitaine sur la façade atlantique et principalement sur le littoral méditerranéen.

La navigation de plaisance a connu un essor considérable depuis les années 60. En trente ans, le nombre de

bateaux immatriculés a décuplé pour atteindre 850 000 unités en 1992. Ce parc dépasse largement les possibilités d'accueil des 500 ports existants. Il existe donc un peu partout des mouillages « forains » (non aménagés) dans des sites abrités.

Les constructions urbaines et portuaires ont des impacts importants sur le milieu marin



## Le tourisme et les loisirs

qui peuvent être accentués par les usages qu'elles induisent, liés à l'activité portuaire (hydrocarbures) et à sa maintenance (rejets de dragage), à l'activité maritime (usage de certaines peintures antisalissures à base de cuivre ou d'étain) et à l'usage des bateaux de plaisance, comme l'habitat flottant en période estivale (il peut y avoir 80 habitants par hectare de plan d'eau). Cette évolution préoccupante est surtout sensible dans les ports méditerranéens, ports à flots, sans effet de chasse dû à la marée.

Quelques ports récents ont été réalisés, souvent aboutissement de projets déjà anciens. À l'heure actuelle, il existe peu de grands projets de ports nouveaux, gagnés sur la mer, sauf restructurations et agrandissements de bassins existants. Près de 9 000 anneaux supplémentaires ont ainsi été offerts, dont les trois quarts par voie de restructuration ou d'extension.

Les orientations sont à la mise en place de mouillages organisés et d'équipements légers, à la création de ports à sec, à l'utilisation de friches portuaires.

### L'équipement de la montagne

L'effort porte désormais sur un meilleur équipement de l'existant plutôt que sur l'extension de nouveaux domaines skiabiles, ce qui se traduit par une croissance de la puissance installée (mesurée par le moment de puissance qui est le débit en nombre de skieurs par heure multiplié par les dénivelées) supérieure à celle du parc exprimée en nombre de remontées mécaniques : + 12,5 % entre 1989 et 1993 pour le moment de puissance, contre 9,6 % sur la même période pour le nombre des remontées mécaniques (soit

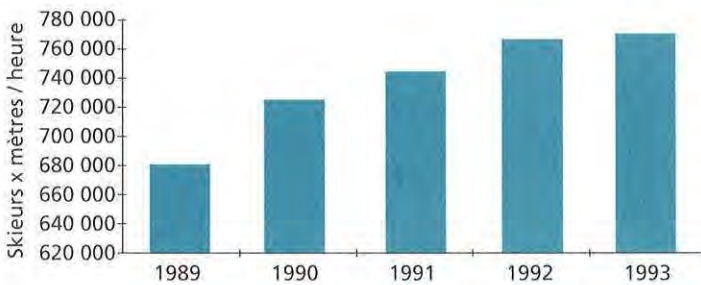
respectivement une progression de 3 % et 2,3 % par an au cours de cette période).

Le marché des sports d'hiver est entré en phase de maturité. Il est désormais commandé par une clientèle en situation d'arbitrage, avec de fortes attentes en matière d'environnement. Le plan montagne annoncé par le ministre du Tourisme le 15 avril 1991 a décidé un arrêt pendant cinq ans de toute création d'unités touristiques nouvelles consacrées au ski alpin en site vierge.

### Les concentrations urbaines saisonnières

La forte hausse de population dans les lieux de villégiature peut mettre les équipements locaux à rude épreuve, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau, du traitement des eaux usées ou de la collecte des ordures ménagères. Plus de 1 300 communes sont sujettes à de fortes variations de population saisonnière (si l'on retient comme critère, relativement restrictif, celui de l'éligibilité au concours particulier de la dotation globale de fonctionnement aux communes touristiques). Les phénomènes de pointe posent toujours des problèmes d'investissement et de fonctionnement. La sauvegarde de l'environnement n'échappe pas à cette règle.

Concernant l'assainissement, les fortes charges saisonnières à traiter entraînent des dysfonctionnements des équipements d'épuration rarement



(1) Nombre de skieurs x mètres de dénivelé par heure.

Source : ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme (Service d'études et d'aménagement touristique de la montagne).

*Évolution des moments de puissance<sup>(1)</sup> du parc national des remontées mécaniques*



dimensionnés à hauteur des pointes de population saisonnières.

Les possibilités offertes par les différentes techniques d'épuration disponibles sont très étendues et permettent l'élimination des différentes substances contenues dans les eaux usées, à condition d'accepter la charge financière, tant en investissement qu'en fonctionnement, de la mise en œuvre d'une succession de traitements, physiques, biologiques ou chimiques. En montagne particulièrement, la technique n'est pas évidente en rai-

son du double effet de la saisonnalité et de l'altitude. En période hivernale, les mécanismes biologiques fonctionnent mal ou se bloquent, et la pollution engendrée peut être alors considérable, d'autant plus qu'elle se déverse dans un milieu récepteur sensible.

Les équipements d'épuration peuvent également faire défaut pour n'avoir pas été prévus à l'origine. L'effort de rattrapage nécessite alors des charges financières hors d'atteinte des budgets normaux des collectivités locales. Il n'est pas rare, encore

aujourd'hui, d'observer une capacité maximale théorique d'épuration de 25 000 logements pour des fréquentations qui atteignent sur de courtes périodes 60 000 voire 80 000 personnes.

Alors que les ressources diminuent en période de sécheresse, les consommations d'eau des stations touristiques peuvent être multipliées par 2, voire par 5 ou 10. Cette situation peut être d'autant plus critique qu'il est extrêmement difficile de contingenter les consommations. La solution passe alors parfois par la créa-

#### Nombre de communes touristiques ayant constaté des difficultés en période de pointe

Région	Approvisionnement en eau	Évacuation des eaux usées	Ramassage des ordures ménagères
Île-de-France	12	8	11
Champagne-Ardenne	0	1	1
Picardie	2	2	5
Haute-Normandie	1	1	4
Centre	10	3	9
Basse-Normandie	15	16	7
Bourgogne	14	3	8
Nord-Pas-de-Calais	7	5	6
Lorraine	4	2	2
Alsace	6	2	4
Franche-Comté	4	2	3
Pays de la Loire	11	12	16
Bretagne	19	13	16
Poitou-Charente	16	11	4
Aquitaine	9	8	17
Midi-Pyrénées	23	9	19
Limousin	13	2	10
Rhône-Alpes	108	36	37
Auvergne	33	8	13
Languedoc-Roussillon	42	25	37
Provence-Alpes-Côte d'Azur	135	38	66
Corse	117	21	15
Total	601	228	310
% par rapport au nombre total de communes touristiques	9,65	3,66	4,98

Source : Ifen d'après Insee-Scees, inventaire communal, 1988.



tion de stockages importants, sous forme de barrages qui aboutissent à une modification radicale des cours d'eau.

L'élimination des ordures ménagères constitue une charge financière moindre que le traitement des eaux usées, mais pose également de délicats problèmes de pointe. Même lorsque la collectivité s'est équipée de fours d'incinération modernes et nettement surdimensionnés, si l'on se réfère à la seule population permanente, on peut observer des besoins saisonniers qui ne peuvent être étalés malgré un fonctionnement permanent des installations, et qui nécessitent des stockages tampons qui peuvent demander six mois pour être résorbés.

### 3 DE NOUVELLES FORMES DE TOURISME

L'environnement est souvent cité comme première cause d'attraction touristique. C'est ce qui ressort de l'exploitation des données de l'inventaire communal réalisé par l'Insee en 1988.

En outre les formes de tourisme se diversifient, nouvelles saisons, nouvelles destinations, et affirmation remarquable du tourisme de nature, des sports de nature et du tourisme culturel.

#### Le tourisme de nature

Distinct du tourisme vert qui s'affirme par la recherche de

destinations moins fréquentées, de relations nouvelles avec les populations d'accueil, le tourisme de nature prend aussi en compte une dimension découverte-apprentissage-connaissance du milieu naturel. À l'origine concentré sur l'observation des oiseaux, il s'est ouvert à la flore, aux fossiles, aux paysages et aux milieux naturels en relation avec l'histoire et la culture. Les grands parcs nationaux sont très appréciés par les adeptes de cette nouvelle forme de tourisme. Les parcs naturels régionaux, également inspirés d'un souci de développement économique, peuvent constituer le support idéal d'un tourisme de nature bien maîtrisé.

Les ministères du Tourisme et de l'Environnement ont signé en 1989 la convention

#### De fortes pressions touristiques en Europe

L'Europe draine 65 % des flux touristiques mondiaux, ce qui représente plus de 350 millions de touristes par an. Elle offre en effet de multiples attraits : villes d'art, centres balnéaires et de montagne, sites archéologiques, paysages, parcs et réserves naturelles, traditions culturelles.

La forte concentration des centres touristiques le long des littoraux du sud de l'Europe et dans certaines régions de montagne se traduit par des densités touristiques locales très élevées, et des pressions considérables sur l'environnement.

Le tourisme de montagne est spécialement concentré dans les pays alpins : Suisse (20 millions de touristes en 1987) et

Autriche (16,5 millions de touristes en 1988) principalement. Le bassin méditerranéen représente plus du tiers du commerce touristique international, ce qui en fait la première zone touristique mondiale. La façade occidentale et les îles Baléares en Espagne, le nord de la côte adriatique en Italie sont les deux destinations principales, suivies de la Côte d'Azur, du Portugal, de la Grèce et de la Turquie. Le tourisme dans cette région devrait encore connaître un essor important dans les prochaines années. Le Plan bleu des Nations unies prévoit 380 millions de touristes pour l'ensemble des pays de la Méditerranée, dont près de la moitié sur les côtes, si la crois-

sance économique est faible, et 760 millions de touristes (11 milliards de nuitées) si cette croissance est forte.

L'occupation au sol de l'ensemble des logements touristiques atteint environ 4 400 km<sup>2</sup>, dont 90 % dans les trois pays du nord-ouest de la zone : l'Espagne, la France et l'Italie et cet espace pourrait doubler pour atteindre 8 000 km<sup>2</sup> en l'an 2000. Les déchets solides générés par les touristes, qui représentent actuellement 2,8 millions de tonnes par an, pourraient atteindre un niveau de 8 à 12 millions de tonnes d'ici à 2025, tandis que le volume des eaux usées passerait de 0,4 milliard de m<sup>3</sup> à 1,5 milliard de m<sup>3</sup>.



Tourisme-environnement. Avec la Fédération des parcs naturels régionaux, des produits touristiques nature de qualité ont été élaborés et soumis à une commission d'agrément, un voyageur spécialisé a été sélectionné et conventionné pour leur diffusion. Le tourisme de nature concerne des clientèles relativement aisées, facilement disponibles en dehors des périodes de forte fréquentation touristique, curieuses de nouveaux sites à

découvrir. C'est un bon vecteur pour la sensibilisation du public aux problèmes d'environnement. En termes d'aménagement du territoire, il donne des chances de développement à des espaces peu peuplés ou en risque de désertification.

### Les sports de nature

Escalade, rafting, vélo tout terrain, ski de randonnée,

canoë kayak, nage en eau libre, canyoning, parapente, ces sports ne sont plus l'apanage de sportifs surentraînés. De nombreuses entreprises se sont développées autour de ces sports, et ont connu un tel succès qu'il a été nécessaire de mettre en place des conventions d'utilisation, notamment des rivières, pour organiser l'usage bien compris du milieu naturel, et le bon voisinage des différentes activités, sports

#### Quelques chiffres relatifs à la fréquentation des sites naturels ou à la pratique d'activités de sports de nature

Parcs nationaux nombre de visiteurs	Pyrénées occ. La Vanoise Mercantour Les Cévennes Port Cros	1 500 000 à 2 000 000 (1993) 800 000 500 000 600 000 120 000
Randonnée pédestre randonneurs de plus de 15 ans	<i>occasionnels</i>  <i>réguliers</i>	1 900 000 (1984) 3 900 000 (1989) 840 000 (1984) 2 200 000 (1989)
		250 000 licenciés à la Fédération française de randonnée pédestre en 1993 environ 150 000 topoguides vendus chaque année 120 000 km de sentiers balisés
Montagne - escalade		4 400 licenciés en 1993, soit + 20 % par rapport à 1990
Cyclotourisme promenade-loisir		88 000 licenciés en 1985 et 114 000 en 1993 (environ + 30%)
Vélo tout terrain		Plus de 10 000 licenciés en 1993
Tourisme équestre		28 000 licenciés en 1993 (soit près du double par rapport à 1985)
Sports de glisse sur l'eau		Le nombre de français qui pratiquent le rafting, le canoë-kayak, la voile et la planche à voile dépasse les 2 millions.
Course d'orientation		30 110 pratiquants en 1992 (soit un triplement par rapport à 1985) 9 674 licenciés en 1992 et 8 720 en 1985 (+ 11%)
Sports aériens (vol libre)		6 700 licenciés en 1985, 29 000 en 1993 plus de 40 000 pratiquants en 1990 43 écoles professionnelles en 1985, et 109 en 1992 139 clubs affiliés en 1985, et 472 en 1992

Source : Ifen et Actour d'après fédérations sportives et Fédération des parcs naturels régionaux de France.



d'eau vive et pêche notamment, ainsi par exemple dans la vallée de l'Ubaye.

Les sports « tout terrain » motorisés, voitures 4x4, moto-cross ou moto-verte ont soulevé des problèmes plus ardues. Pour ces véhicules, l'attrait du hors piste est fort, entraînant une érosion prononcée des sols naturels, des dérangements pour la faune, ainsi que des risques d'incendie. La circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels est désormais régie par la loi du 3 janvier 1991, dite loi 4x4 :

- toute circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées, dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes (ou des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur) ;
- la charte de chaque parc naturel régional doit comporter un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du parc ;
- l'ouverture de terrains pour la pratique de sports motorisés est soumise aux dispositions de l'article L-142-1 du code de l'urbanisme ;
- l'utilisation à des fins de loisirs d'engins motorisés pour la progression sur neige est interdite ;
- le maire peut interdire l'accès de certaines voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules motorisés, pour des motifs de tran-

quillité publique, de protection des espèces animales ou végétales, de protection des paysages.

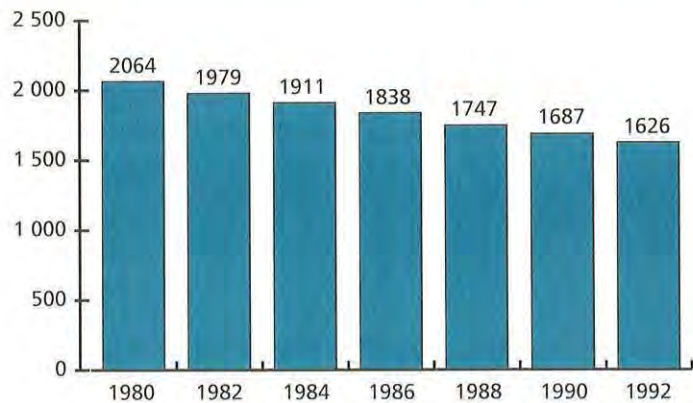
### Une amplification du tourisme culturel

Quarante pour cent des Français ont visité des sites et monuments en 1989 ; ils étaient 32 % en 1980. La fréquentation des musées nationaux a progressé de 9,5 millions de visiteurs en 1980 à 16 millions en 1989. Le tourisme culturel n'est plus restreint aux seuls monuments historiques classés ou aux seuls grands musées. Il s'ouvre à l'ensemble du patrimoine, de l'architecture vernaculaire, au tourisme « festivalier » et au tourisme technique (ce sont aujourd'hui près de 5 000 sociétés qui s'ouvrent à la visite).

L'amplification du tourisme culturel se manifeste aussi par une relance de l'intérêt du tourisme urbain, ce qui décharge d'autant les espaces naturels de pressions accrues. La conjonction du développement du tourisme de nature et du tourisme culturel se traduit par des modifications des attentes et comportements des touristes qui se montrent de plus en plus hostiles à la multiplication des équipements dans le milieu naturel, au profit de leur implantation en espace urbain.

## 4 DES LOISIRS TRADITIONNELS DANS LA NATURE

La chasse et la pêche sont deux activités de loisir qui bénéficient de la richesse des ressources naturelles.

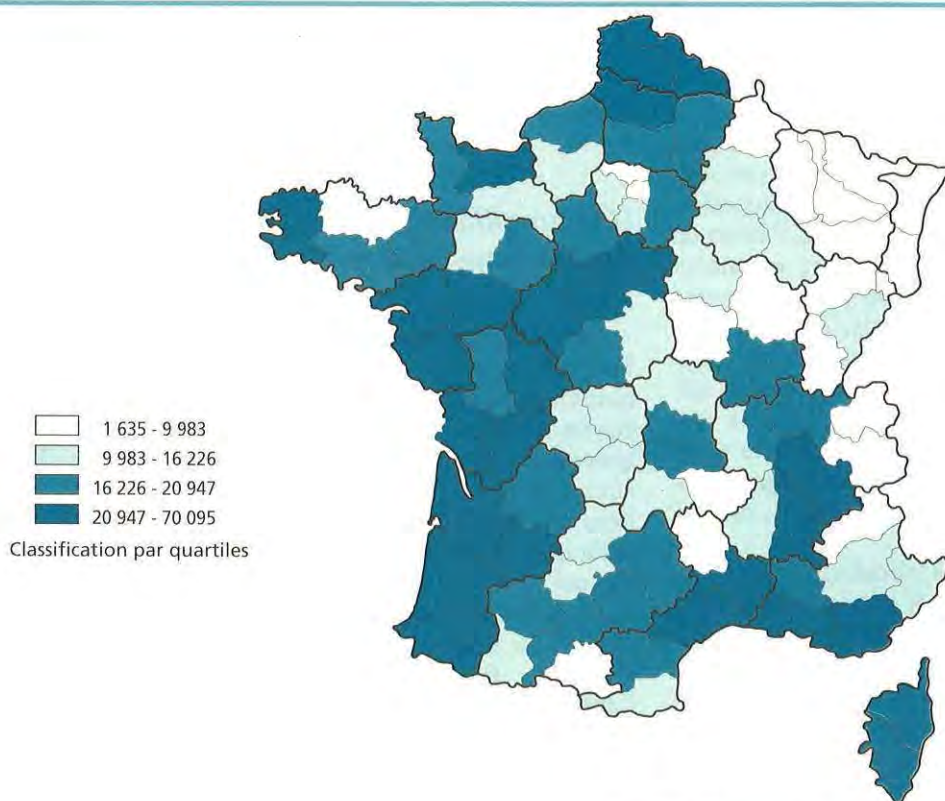


(1) En milliers.

Source : Office national de la chasse.

Évolution du nombre de permis de chasser <sup>(1)</sup>





Source : Ifen d'après Office national de la chasse, 1992.

### Répartition départementale des chasseurs

#### La pratique de la chasse

Au second semestre 1992, l'Office national de la chasse comptabilisait 1 626 428 chasseurs en France. La plupart d'entre eux ont un permis départemental, seuls 209 966 (14,82 %) ont un permis national et 254 112 (15,62 %) chassent le gibier d'eau. En outre 902 étrangers ont acquis une licence pour pouvoir chasser en France.

Leur répartition départementale n'est pas homogène. Les départements où le nombre de chasseurs est le plus élevé sont la Gironde (70 095 chasseurs,

soit 5,77 % de la population départementale) et le Pas-de-Calais (40 064 chasseurs, soit 2,79 % de la population départementale).

Le nombre de chasseurs est en baisse constante depuis 1975. Entre 1991 et 1992, cette baisse était de 1,75 %.

L'évolution du nombre de nouveaux chasseurs peut s'analyser à partir des résultats de l'examen du permis de chasser : 53 653 candidats étaient reçus en 1984, ils ne sont plus que 36 498 en 1992.

Le Laboratoire de la faune sauvage de l'Institut national d'agronomie a reconduit en 1992 une enquête auprès des

chasseurs, déjà réalisée en 1985-1986 à la demande de l'Union nationale des fédérations départementales des chasseurs. Les réponses ont été analysées et comptabilisées selon un échantillon représentatif des chasseurs en France. Les résultats obtenus estiment à 7 868 francs par an la dépense moyenne par chasseur en 1992 et à 12,8 milliards de francs la dépense intérieure de chasse. En coût relatif, la dépense moyenne par chasseur a augmenté de 0,5 % par rapport à 1986 et le flux financier global est en diminution de près de 10 %, conséquence de la baisse des effectifs de chasseurs.



### Comparaison européenne du nombre de chasseurs

Pays	Nombre de chasseurs en 1992
Belgique	28 000
Danemark	170 000
Espagne	1 050 000
France	1 625 000
Royaume-uni	650 000
Grèce	350 000
Italie	1 450 000
Irlande	117 000
Luxembourg	2 500
Pays-Bas	33 000
Portugal	250 000
Allemagne	306 000
<b>Total</b>	<b>6 031 500</b>

Source : Union nationale des fédérations départementales des chasseurs.

Une étude comparative européenne montre que la France compte le plus grand nombre de chasseurs avec un territoire de chasse plutôt faible et une dépense moyenne.

### La gestion de la chasse

Avec l'instauration des plans de chasse, obligatoires pour le grand gibier depuis 1979, les populations de grand gibier ont progressé en France. Les ongulés se sont fortement développés au cours de cette dernière décennie. On compte actuellement 800 000 chevreuils, 45 000 cerfs et 250 000 sangliers. Des plans de chasse au petit gibier peuvent être aussi mis en œuvre, à l'initiative des chasseurs locaux.

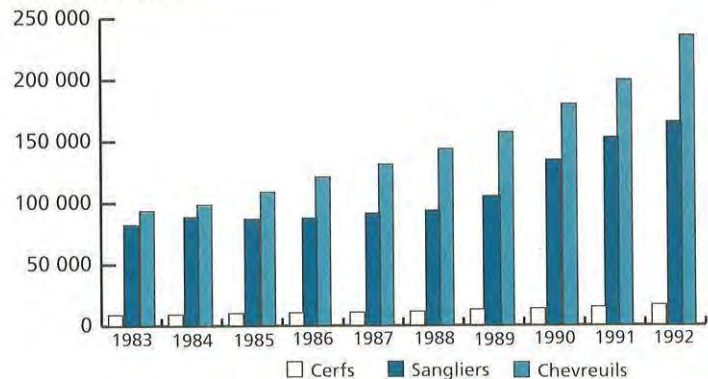
Cette progression des populations s'est traduite par une

augmentation des dégâts causés par le gibier aux cultures. Ainsi en 1991, un montant record d'indemnités fut versé aux agriculteurs (128 millions de francs). Ces dégâts sont principalement dus aux sangliers pour 77,48 % et aux cervidés pour 19,77 %.

Les réserves de chasse et de faune sauvage comprennent quelques réserves nationales gérées par l'ONC, en application du décret du 23 septembre 1991, et des réserves de chasse dont l'institution et la gestion se font au niveau départemental (quelque 3 000 en 1990). Il est à noter également que 10 % environ du territoire des associations communales de chasse agréées ne sont pas chassés.

Par ailleurs, les fédérations de chasse ont aussi un rôle actif dans la gestion de la faune sauvage. Elles ont ainsi créé en 1981 la Fondation nationale pour la protection des habitats de la faune sauvage qui peut intervenir pour acquérir et gérer des milieux naturels menacés. Cette fondation était propriétaire de 2 946 hectares au 30 juin 1993, parmi lesquels le lac de Grandlieu en Loire-Atlantique, 100 hectares de barthe de l'Adour dans les Landes. Elle participe aussi à des actions d'information et de sauvegarde.

### Nombre d'animaux



Source : Office national de la chasse.

### Évolution des tableaux de chasse grand gibier au niveau national



### Les évolutions sociologiques de la pratique de la pêche

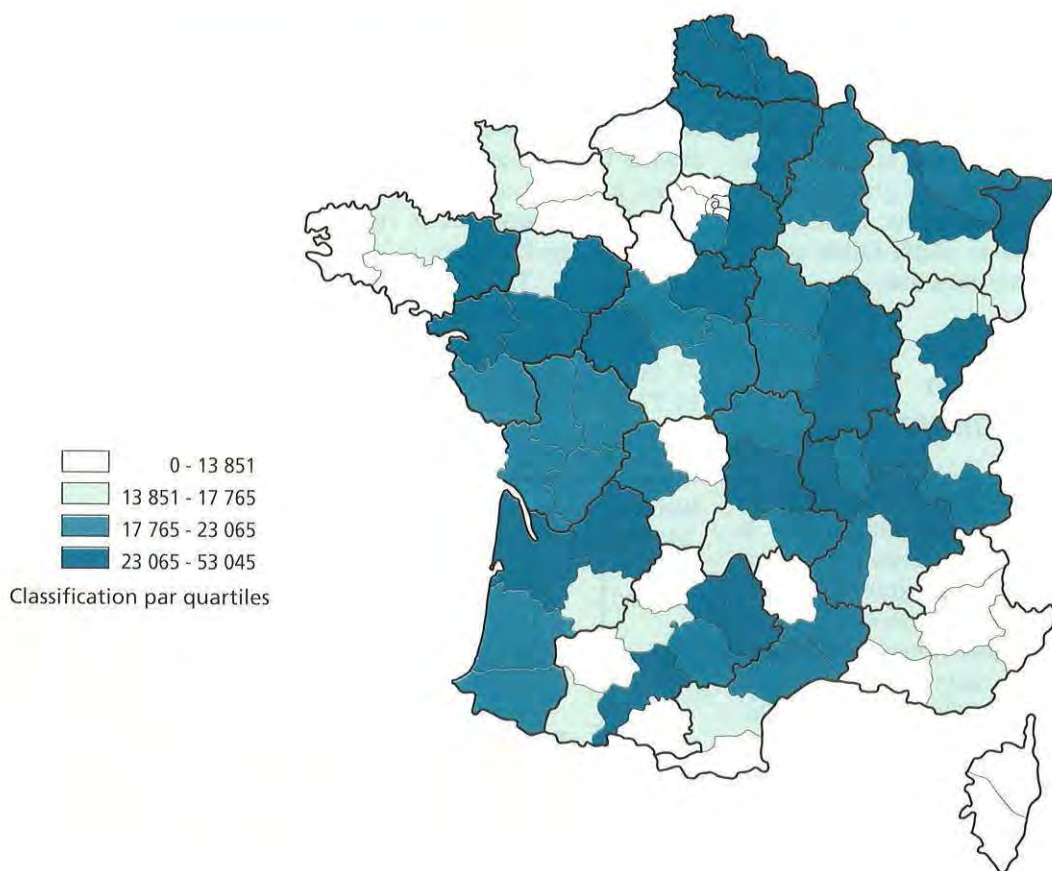
Une enquête nationale sur la pratique de la pêche en France, réalisée en 1991 à la demande du Conseil supérieur de la pêche (CSP), du ministère de l'Environnement et du ministère du Tourisme, a permis de mieux connaître les effectifs et la typologie des pêcheurs, mais aussi leur comportement et leur psychologie. Cette enquête a évalué le nombre de pêcheurs

actifs à environ 3 millions (pratique de la pêche au moins 5 jours par an) sur un potentiel de 5 millions.

C'est pour se reposer, se détendre et profiter de la nature qu'est justifiée en priorité une pratique halieutique, qui n'a pas une image désuète. Cette pratique est freinée par les contraintes familiales, l'éloignement des lieux de pêche et subsidiairement la dégradation du milieu naturel. La rivière (58,5 %) et l'étang (55 %) sont les lieux de pêche les plus fréquentés en France.

On pêche d'abord de la friture, avant la truite et le brochet. Les techniques les plus fréquentes sont la pêche au coup et la pêche au vif. Si la pêche du bord est la plus largement pratiquée, c'est la pêche en bateau qui correspond au souhait le plus exprimé.

C'est un loisir de proximité (moins de 20 % des pêcheurs sortent de leur département pour exercer leur activité). Les pêcheurs qui effectuent les déplacements les plus importants se rencontrent en



Source : Conseil supérieur de la pêche.

Répartition départementale du nombre de pêcheurs en 1992



région méditerranéenne, dans le Sud-Est et bien sûr parmi les Parisiens avec une proportion supérieure à 50 % chez ces derniers. La pêche est perçue comme un loisir bon marché. La moitié des pêcheurs interrogés déclarent fréquenter un domaine non géré par une association agréée de pêche et de pisciculture (AAPP), et le quart pêche en « eaux closes ».

L'appartenance socioculturelle des pêcheurs conduit à tempérer l'image rurale de ce loisir : ceux-ci sont proportionnellement plus nombreux dans la population en région parisienne ; c'est chez les agriculteurs que l'on en trouve le moins et chez les ouvriers et les employés qu'on en trouve le plus. Cette population compte près d'un quart de femmes.

La représentation sur une carte de France des effectifs de pêcheurs par département, et leur évolution de 1965 à 1990 permet de constater :

- une érosion régulière des effectifs ;
- une stabilité de la répartition géographique des pêcheurs, qui peut surprendre compte tenu des migrations qui se sont produites pendant cette période ; la pratique de la pêche est plus répandue au nord de la Loire (bassin parisien, le Nord et l'Est) que dans l'Ouest, le Sud-Ouest et la région méditerranéenne.

La pêche en eau douce représente en France un budget annuel global de l'ordre de 6 milliards de francs. Toutes dépenses confondues, le pêcheur français consacre en moyenne près de 1 300 francs

par an à son loisir favori. Près de la moitié des pêcheurs ne dépensent pas plus de 500 francs par an tandis que 6 % d'entre eux déboursent plus de 5 000 francs par an.

Les pêcheurs interrogés n'ont été que 10 % à déclarer des frais d'hébergement et/ou de nourriture sur les lieux de pêche. La grande majorité des pêcheurs limitent leur partie de pêche à la journée et ne font pas de dépenses de restauration ou d'hôtellerie. Cependant, pour ceux qui utilisent les infrastructures hôtelières, le montant moyen déclaré pour ce poste en 1990 dépasse 1 000 francs. Le détaillant spécialisé reste le premier fournisseur des pêcheurs français, plus de la moitié d'entre eux lui faisant confiance.

### 5 UNE VOLONTÉ DE MAÎTRISE

La dernière décennie a été marquée par l'affirmation et la consolidation d'une politique volontariste de protection-valorisation du patrimoine, sur le triple plan :

- de la protection des espaces les plus fragiles ;
- de l'acquisition publique d'espaces pour les soustraire définitivement à toute velléité d'urbanisation, pour pouvoir intervenir sur la gestion du milieu naturel, et notamment contenir les dégradations liées à une fréquentation touristique trop dense ou trop anarchique ;
- de l'intervention économique.

### La protection du littoral et de la montagne

Le décret du 20 septembre 1989 (art. L 146.6 du code de l'urbanisme) est venu préciser la notion d'espaces remarquables à protéger au titre de la loi Littoral et les seuls aménagements légers qui s'y peuvent envisager s'ils sont nécessaires à leur gestion, leur mise en valeur, ou leur ouverture au public.

Au 31 décembre 1992, sur les 1 124 communes concernées par la loi Littoral :

- 115 communes ont transcrit dans leurs plans d'occupation des sols la délimitation des espaces remarquables ; elles n'étaient que 49 un an auparavant ;
- mais restent encore 608 communes où ce travail est en cours d'élaboration et 401 qui n'ont pas encore identifié les espaces à préserver à ce titre (cf. chapitre « Les eaux marines et le littoral »).

La loi Montagne concerne 5 600 communes. Elle n'a pas fait récemment l'objet de compléments réglementaires ou de modifications. Mais le 15 avril 1991, le ministre du Tourisme présentait le plan Montagne, conçu pour relancer et renforcer la loi de 1985. Il comportait :

- un arrêt strict pour cinq ans de toute unité touristique nouvelle en site vierge ;
- une définition précise des projets de station ;
- l'obligation d'examen attentif de l'équilibre économique et financier des projets relevant de la procédure



### Grands sites nationaux

Les sites suivants sont restaurés, en cours de travaux, ou en cours d'étude :

- Cap Blanc-Nez et Gris-Nez (62)
- Cap de la Hague (50)
- Pointe du Raz (29)
- Brouage (17)

- la dune du Pyla (33)
- le Rayol (83)
- Gavarnie (65)
- Monpazier (24)
- la vallée de la Dordogne (19)
- les marais salants de Guérande (44)
- Saint-Guilhem-le-Désert (34)

- Navacelles (34 et 30).
- Porto - Girolata (20)
- Gorges de l'Ardèche (07)
- Sixt - Fer à cheval (74)
- Gorges du Tarn (48)
- Conques (12)
- La Caravelle (Guyane)

UTN (unité touristique nouvelle) ;

- une incitation renforcée à la réalisation de lits banalisés, susceptibles d'une occupation locative, par opposition aux résidences secondaires d'usage privatif sous-utilisées ;
- une aide financière à l'investissement hôtelier ;
- et une politique d'aide à la qualité et à l'accueil.

Ce plan utilise la voie réglementaire, mais aussi l'incitation financière, l'État devant lui consacrer un budget de 125 millions de francs en cinq ans.

### Une gestion raisonnée des espaces touristiques

Par une convention signée le 14 février 1989 les ministres du Tourisme et de l'Environnement ont fixé un cadre de travail en commun et défini des programmes annuels pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans la conception, la réalisation et la gestion des aménagements touristiques. Les principales décisions sont les suivantes :

- la rentabilité économique et l'environnement seront pris en compte dans la concep-

tion, la réalisation et la gestion des aménagements touristiques ; il convient de s'assurer que l'activité créée est effectivement viable afin de ne pas sacrifier le milieu naturel sans résultat ;

- l'examen des retombées socio-économiques du projet doit faire apparaître que le supplément de ressources induit est suffisant pour entretenir et restaurer le patrimoine naturel exploité ;
- une information et une sensibilisation accrues du public seront réalisées, au travers de campagnes d'information, de l'amélioration de l'accueil, de l'animation, de la signalétique, et de la multiplication d'actions pédagogiques ;
- la valorisation des grands sites et des parcs naturels est une action prioritaire, les efforts doivent porter avant toute mise en valeur touristique, sur la gestion du milieu naturel, l'animation et la promotion ;
- le tourisme de nature constitue un axe de développement préférentiel ; par tourisme de nature, on entend l'ensemble des loisirs pratiqués dans un cadre naturel, avec un souci de préservation et de découverte ; l'action comporte l'amélioration de la sauvegarde

du patrimoine aquatique par une gestion rigoureuse et cohérente des milieux ;

- enfin, la convention insiste sur le nécessaire suivi des grands projets touristiques du littoral.

L'opération « grands sites » vise à réhabiliter et mettre en valeur des espaces d'exception soumis à des flux touristiques importants. En étroite concertation avec les élus locaux, il s'agit de définir les mesures propres à restaurer et pérenniser les équilibres physiques, écologiques et paysagers et de déterminer une politique d'animation telle que la fréquentation bénéficie au développement local. En 1993, l'opération concerne douze sites. Six autres sont d'ores et déjà à l'étude.

### L'intervention économique

L'accent est mis dorénavant sur des interventions contractuelles associant État, régions et collectivités locales, et bien souvent les départements, autour de politiques orientées sur la réhabilitation et la valorisation de l'existant, beaucoup plus que sur la simple aide à l'équipement :



## Le tourisme et les loisirs

– les contrats de plan, dans son volet « tourisme » le IX<sup>e</sup> Plan avait mis l'accent sur la modernisation des stations anciennes ; le

X<sup>e</sup> Plan poursuit cette politique de rationalisation des investissements existants, en cherchant à les organiser en pôles touristiques forts ;

– le plan de modernisation de l'hôtellerie traditionnelle, les aides à la réhabilitation des Gîtes de France et des Villages de vacances.

### **Pour en savoir plus**

INRA, SCEES, BRUNS (A.) (sous la direction de), *Atlas de la France rurale*, Editions J-P. de MONZA, 1989.

LAFONT (J.) et ZYSBERG (C.), *Tourisme et environnement : l'expérience française*, ministère de l'Environnement/Unep, Industry and Environnement, juillet-décembre 1992.

Ministère de l'Environnement/ministère du Tourisme, *Tourisme et environnement : premières rencontres internationales de La Rochelle*, La Documentation française, 1992, Paris, 270 p., 13 et 14 mai 1991.

« **La Pêche en France** », enquête nationale, *Eaux libres*, numéro spécial, 1992.

PINET (J-M.), LAVANANT (M-G.), MELEN (P.), *L'Économie de la chasse*, Comité national d'information Chasse-Nature, 1987.

« **Tourisme et environnement : du tourisme de nature à l'écotourisme** », hors série *Les cahiers Espaces*, février 1993.

WAGUET (Ph.) et Charlez-coursault (A.), *La Chasse en France*, « Que sais-je ? », PUF.